



PÔLE FORMATION

OFFICIELS : CAISSE PEREQUATION

| | |
|---|---|
| Thématique | <input type="checkbox"/> ADMINISTRATION ET FINANCES <input checked="" type="checkbox"/> FORMATION <input type="checkbox"/> JEUNESSE <input type="checkbox"/> COMPÉTITIONS <input type="checkbox"/> DEVELOPPEMENT |
| Destinataires | <input checked="" type="checkbox"/> Présidents <input type="checkbox"/> Secrétaires <input type="checkbox"/> autres, préciser : <input checked="" type="checkbox"/> Trésoriers |
| Nombre de pages :1 | |
| Nombre de pièces jointes : 1 | |
| <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Action à mener par le destinataire : | |

Madame la Présidente, Monsieur le Président.

Afin de simplifier la gestion du règlement financier des arbitres, de répartir équitablement cette charge sur l'ensemble des clubs des catégories couvertes et de vous aider à maîtriser ce budget, le comité a décidé de mettre en place une caisse de péréquation.

Ce système serait dans un premier temps mis en place pour les catégories PRF et PRM

Nous ferons 3 appels de fonds de 460€ (15 septembre, 15 novembre, 15 janvier) représentant chacun un tiers du montant global estimé et au besoin une régularisation en fin de saison (15 mai). Nous réglerons les arbitres par virement le 15 du mois pour les matchs officiés le mois précédent.

Cas spécifiques :

- Quand des matchs seront à rejouer, les clubs régleront directement les arbitres
- En cas d'absence d'arbitre, une régularisation en fin de saison sera appliquée
- En cas de forfait,
 - Si pas de déplacement, pas de facturation
 - Si déplacement des officiels, régularisation en fin de saison et prise en charge globale par le club forfait.

| | | |
|------------------------------|---|-------------------------------------|
| Rédacteur | Vérificateur | Approbateur |
| Damien SIMONNET Directeur | | Marjolaine DURAND Présidente CDO |
| Référence | 2023-05-31- PFO – CAISSE PEREQUATION - DS | |